

Charente-Maritime

SOCIAL

Les centres sociaux tirent la sonnette d'alarme

Certains d'entre eux pourraient être menacés par une équation budgétaire insoluble à réaliser. Le point avec Barbara Provost, déléguée fédérale

Les représentants des 24 centres sociaux (et socioculturels) du département se sont retrouvés à Rochefort mercredi 20 septembre. Objet de la réunion : « un temps d'information et d'alerte à destination de l'ensemble des partenaires (NDLR : collectivités locales, intercommunalités, CAF) », indique Barbara Provost, déléguée fédérale de la Fédération des centres sociaux 17.

Est-ce la première fois que vous tirez ainsi la sonnette d'alarme ?

Il y a déjà eu des appels par le passé mais plus discrets. Nous lançons cette fois un plaidoyer politique à l'échelle de notre réseau car beaucoup de nos subventions sont gelées alors que le coût de la vie augmente (+6,3 % en 2022 et +4,5 % en 2023), ce qui diminue nos moyens.



Sylvie Delplanque et Jean-François Bossuet, les deux coprésidents de la fédé départementale, avec Barbara Provost.

PLUS DE 1 000 SALARIÉS

Comment cela se traduit-il ?
C'est manifeste dans les budgets alloués à l'alimentation, qu'il s'agisse des structures multi-accueil, centres de loisirs, du périscolaire et même dans les animations pour les adultes lors desquelles des temps de convivialité sont prévus. Autres difficultés avec les dépenses de carburant. Je prends l'exemple de l'entretien de Montendre ou de Pons qui vont à la mer. Ou encore avec les fluides dans un contexte où nombre de centres sociaux sont situés dans des locaux anciens.

Vous bénéficiez d'aides des collectivités locales ?

Les situations sont disparates : dans certains cas, elles prennent en charge les factures de chauffage, dans d'autres non. De manière plus générale, les aides sont gelées depuis le Covid et même avant voire en baisse. Alors que nous reposons sur un modèle associatif, nos deux plus grands financeurs (plus de 50 %) sont le Conseil départemental qui les maintient mais éprouve de grosses difficultés financières et la Caisse d'allocation familiales où nous sommes tributaires de choix nationaux, nous sommes d'ailleurs dans l'attente de la Convention d'objectifs et de gestion. Nos autres financeurs sont le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, ensuite les maires et intercommunalités, enfin les Régions, l'État et l'Europe.

Pourquoi la masse salariale des centres va augmenter ?
L'évolution de notre conven-

tion collective à partir du 1^{er} janvier 2024 va entraîner des revalorisations salariales conséquentes pour les plus bas salariés (c'est-à-dire des hausses de plus de 50 euros à plus de 200 euros mensuels pour un animateur) qui sont légitimes. L'idée est de s'éloigner du Smic pour ces métiers aux horaires variables.

Justement, vous faites état aussi de difficultés de recrutement. Pour quels postes ?
L'animation, cela fait déjà quelques années mais cela s'est accru, également pour les métiers de la petite enfance. Plusieurs raisons l'expliquent : le rapport au travail est désormais différent avec de nouvelles exigences liées à la vie privée. La crise du logement, notamment à La Rochelle, est aussi à prendre en compte, pour des personnes qui gagnent le Smic. Le premier critère reste néanmoins le niveau de salaire. Il faut désormais aller chercher les candidats, séduire les postulants.

Quelles conséquences ce manque de attractivité produisent-elles ?

Pons et Montendre), d'autres en sont privés comme à Saint-Jean-d'Angély. Au-delà, l'enjeu est « d'aller vers tous les publics, hors les murs, jusque dans les hameaux », détaille les coprésidents de la Fédération des centres sociaux du département, Sylvie Delplanque (Courçon) et Jean-François Bossuet (Belle Rive à Saintes).

Des coûts cachés. Par exemple, le recrutement de personnes qui ne viennent finalement pas, même à des postes de direction. Ce n'est pas forcément lié aux salaires mais à la complexité des emplois multitaâches. Heureusement que nous disposons d'un réseau fort qui permet de tenir et s'en sortir.

Quels sont les effets de l'ensemble de ces données contextuelles à l'échelle du public ?

On observe des formes de paupérisation nouvelles et des nouveaux usages de la pauvreté, à l'image de cet homme qui dort dans sa voiture devant le centre social de Port Neuf à La Rochelle. La gentrification de territoires urbains produit aussi des phénomènes de relégations sociales.

La question de soutien de mécaniciens se pose-t-elle, à l'instar des Restos du cœur ?

Cela pose des questions éthiques. Au-delà, nos actions ont vocation à s'inscrire durablement alors que le mécénat s'apparente plus à du pansement. **Recueilli par David Briand**

IMMOBILIER

La Rochelle en

Selon Olivier Falorni, la ville s'apprête à passer un palier sur la carte des communes en tension. Aytré et Châtelailon-Plage sont également concernées

Thomas Mankowski
t.mankowski@sudouest.fr

« Ce serait une question de jours : le parapheur serait sur le bureau d'Élisabeth Borne depuis le début de semaine, n'attendant plus que la signature de la Première ministre. Rien n'est donc encore officiel. Mais le dossier est apparu assez solide à Olivier Falorni pour l'inciter à se faire porteur de bonne nouvelle : La Rochelle va passer en zone A sur la carte du zonage de la loi Pinel. Autrement dit, la capitale charentaise-maritime rejoindrait le haut du panier des territoires souffrant de surtension immobilière : l'agglomération parisiennne, la Côte d'Azur, les agglomérations de Lille, Lyon, Montpellier, etc. Il existe encore un créan supérieur (A bis) mais qui, à ce jour, ne concerne que Paris et 75 communes de sa proche banlieue.

Ce zonage ABC détermine notamment le revenu maximum pour avoir droit à un logement social, au prêt à taux zéro, au prêt d'accession sociale, etc. Le décret attendu devrait, selon une source, bouger le curseur pour 200 communes de Nouvelle-Aquitaine : Bordeaux ou Biarritz, par exemple, devraient rejoindre la zone A, signe de la pression immobilière qui s'exerce sur l'ensemble du littoral.

La Rochelle ne sera pas la seule commune de Charente-Maritime à passer en zone A :

NEUF COMMUNES PASSENT EN B1

Outre les trois villes reclassées en zone A (La Rochelle, Aytré et Châtelailon-Plage), neuf communes du département vont, en basculant de B2 à B1, passer en zone tendue. Selon la liste que « Sud Ouest » s'est procurée, il s'agit de Rochefort (notre photo), Royan, La Tremblade, Les Mathes, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer, ainsi que deux communes situées sur l'île d'Oléron : Saint-Pierre-d'Oléron et Saint-Georges-d'Oléron.



Le changement de classification met en exergue le déséquilibre entre l'offre et la demande dans l'agglomération rochelaise. X. LEOTY / « SO »

Aytré et Châtelailon-Plage sont également concernées.

« Je me réjouis de ce classement que je demandais depuis longtemps car il montre à quel point le marché de l'immobilier local et la maîtrise foncière n'ont pas été contrôlés et ont conduit à cette reconnaissance en zone A », commente, pourtant, le député Modem et indépendant dans un communiqué. « La crise de l'immobilier est préoccupante au niveau national mais elle est renforcée localement avec la multiplication des meubles de tourisme sans maîtrise et un prix du fon-



ARCHIVES X.L